



## DÉCLARATION DE LA COALITION DES OPPOSANTS À UN PROJET MINIER EN HAUTE-MATAWINIE (COPH)

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une mine à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints en Haute-Matawinie, région prisée pour sa nature sauvage, aurait pour conséquence :

- **La création d'un risque de contamination des eaux souterraines et de surface** lié à l'erreur humaine, à des accidents ou à la négligence.
- **La dégradation de la qualité des eaux.**
- **La dégradation de la qualité de l'air.**
- **La destruction du paysage.**
- **La perte du climat sonore actuel.**
- **La perturbation de la faune.**
- **La réduction de la sécurité des chemins.**
- **Une atteinte à la réputation de la Haute-Matawinie et de Saint-Michel-des-Saints** comme destination privilégiée des amateurs de plein air.

CONSIDÉRANT AUSSI :

1. Que nature sauvage, qualité des eaux et de l'air, beauté et tranquillité des lieux font partie des éléments qui ont attiré de nombreux citoyens à Saint-Michel-des-Saints et en Haute-Matawinie.
2. Que des rêves et des projets ont été bâtis qui s'articulent précisément autour de ces éléments.
3. Que pour de nombreux visiteurs occasionnels, ce sont aussi des attraits importants qui doivent être préservés.
4. Qu'en ce 21<sup>e</sup> siècle, ces attraits se raréfient et que leur valeur augmente en conséquence.
5. Que, malgré les mesures d'atténuation que la compagnie prétend vouloir négocier avec les citoyens affectés, par le biais du comité de co-conception, son projet demeure incompatible avec les projets déjà en cours de nombreux citoyens et avec ceux de nombreux visiteurs occasionnels.
6. Qu'une éventuelle dégradation des écosystèmes de la région, un risque inhérent à ce type de projet, constituerait une désolante conséquence aux plans social et environnemental, et peut-être aussi une perte immense pour un sain développement économique à long terme de la région.

**La Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH) ne peut appuyer le projet de mine de graphite à ciel ouvert de Entreprises minières du Nouveau Monde et, en toute cohérence, refuse de participer à la co-conception et/ou à la co-construction du projet en question en siégeant sur un éventuel comité de co-conception mis sur pied par la compagnie.**

Le 17 septembre 2016

Pour la COPH,  
Joseph Rondeau